

Éditorial



Chambre de Commerce
et d'Industrie Territoriale
du Pays d'Arles

Thierry Mariani, Secrétaire d'État chargé des Transports, vient de confirmer la reprise du processus de concertation, et donc la relance du projet de contournement autoroutier, indispensable au territoire, et, à ce titre, cher à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Pays d'Arles (CCIT PA). Aux côtés des Collectivités Territoriales, la CCIT du Pays d'Arles a œuvré pour que le projet soit reconnu comme pertinent et compatible avec le Grenelle de l'Environnement.

Le projet n'est pour autant pas finalisé, et nombreuses sont les étapes à franchir avant que le contournement autoroutier ne connaisse sa mise en service prévue à l'horizon... 2020.

La CCIT du pays d'Arles actrice de l'aménagement et de l'organisation territoriale.

À l'heure où la nouvelle organisation territoriale du Pays d'Arles se dessine, renforçant le poids des regroupements intercommunaux et permettant à cette partie des Bouches-du-Rhône de peser plus sur son avenir économique et social, il convient de rappeler que le Pays d'Arles reste un territoire à forte identité. L'attention portée par la CCIT du Pays d'Arles sur cette situation la conduit à rappeler sans cesse l'impérieuse nécessité d'agir ensemble, en cohérence, pour que les dynamiques urbaines environnantes s'intègrent dans le développement de ce territoire fort de sa spécificité.

C'est en mobilisant, autour d'elle, l'ensemble des forces politiques locales, départementales et régionales que la CCIT du Pays d'Arles a réussi à faire entendre une voix unique en faveur de la réalisation du contournement autoroutier. Avec le Grenelle de l'Environnement, ce sont deux années de retard prises sur le projet, alors que la croissance des trafics se poursuit, notamment en plein cœur du secteur sauvegardé et à proximité immédiate de monuments et sites arlésiens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mais notre mobilisation, si elle a permis la poursuite du processus, n'a en rien garanti son aboutissement. Et, sans jeu de mots, la route est encore longue. **Pour accompagner la CCIT du Pays d'Arles dans son action, la mobilisation des chefs d'entreprise, votre mobilisation, est indispensable.** Faites-nous connaître votre attachement à la réalisation de cette infrastructure, de sorte que nous puissions vous informer et vous impliquer lors des prochaines étapes du projet.

À côté de cette mobilisation, la CCIT du Pays d'Arles agit également pour que le Port fluvial de Commerce puisse poursuivre son développement. C'est un formidable outil en faveur d'un transport plus respectueux de l'environnement, plus économique, et voué à connaître un avenir prospère.

C'est grâce à ces aménagements, auxquels votre CCIT accorde une attention particulière, que le pays d'Arles pourra être correctement desservi et accessible. Ainsi, la qualité des transports ferroviaires, par liaison TER à grande vitesse, permettant de rapprocher encore Arles de Marseille et de son aéroport, en moins de 30 minutes, fait également l'objet de toutes nos attentions.

Restons vigilants, attentifs et mobilisés pour que ces objectifs soient effectivement respectés et que le projet aille dans le sens d'un développement économique et territorial durable au service des entreprises de notre territoire !

Jean-Charles Hille

Premier Vice-Président de la CCIT du Pays d'Arles
Délégué au Port, à l'Aménagement du Territoire, aux Grands Équipements